

Les Mesneux

Janvier 2012

Numéro 46

Evénements :

- Dimanche 22 janvier, Saint Vincent : messe à 10h30
- Lundi 30 janvier à 19 h : Assemblée générale du Comité des fêtes

Au sommaire :

Le point sur les travaux	2
Arrêt sur images	3-4
Conseils municipaux	5-6-7-8
Connaître le territoire	8
Cambriolage	9
Remerciements	9
Les sapeurs-pompiers	9
Distribution sacs de tri	10
Bennes à verre	10
Recette des gaufres	10
Annonce	10
Evénement	10
Etat civil.	10

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Le mot du Maire

Je vous présente à toutes et à tous, au nom du Conseil Municipal, mes vœux les plus chaleureux de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2011 a été une année difficile et pleine d'inquiétude et 2012 débute dans un contexte de grave crise économique et financière en Europe.

Aussi je voudrais rester positive et souhaite que 2012 soit une année d'esprit, qu'elle vous donne à toutes et à tous les joies que vous espérez et les plaisirs que vous méritez.

2012 sera pour notre village une nouvelle année de travaux, avec la construction d'un bâtiment communal et la poursuite des travaux d'aménagement de la traverse. Aussi, je voudrais vous remercier, toutes et tous, pour votre compréhension et votre patience pour les désagréments engendrés par ces travaux.

Anny DESSOY

Bénévoles

Ils donnent de leur temps pour concevoir et mettre en place les éclairages et les décorations de Noël sur l'espace public

Mesdames Francine Dupriez, Geneviève Gourdier, Suzanne Griffon, Sybille Jacquinet, Lucienne Lenfant, Blandine Tilly.

Messieurs Michel Arzillier, Alain Benardeau, Bernard Caillat, Michel Chazeau, Didier Féry, Roger Glab, Dominique Mareignier, Jean-Luc Massé, Guy Parmentier, Dominique Seignier, Joël Tilly.

Sans oublier le travail des 3 employés communaux : Didier, Gilles, Pierre.

Problèmes d'eau

Vous avez sans doute constaté le mois dernier quelques anomalies gênantes dans la distribution de l'eau : coupures essentiellement, mais aussi présence d'air dans les canalisations et eau trouble, pendant environ une semaine.

Après une enquête longue et minutieuse, nos services sont dès aujourd'hui en mesure de vous révéler les véritables causes de ces désagréments.

Nous savions que les travaux de rénovation du réservoir étaient en cours, mais ils n'ont pas interféré sur la distribution (du moins pas directement), car le réservoir a été court-circuité.

C'est un événement en apparence anodin qui a été à l'origine des problèmes : le remplissage de la réserve d'incendie située sous la place de la mairie. Cette opération a été réalisée un peu trop vite, ce qui a d'une part provoqué ponctuellement une baisse du débit, mais surtout a entraîné un désamorçage de la canalisation d'alimentation... jusqu'à Villedommange, en raison cette fois des travaux du réservoir, qui n'a pas pu jouer son rôle de tampon.

Le rétablissement d'une distribution normale a donc pris plus de temps qu'il n'en aurait fallu dans des conditions habituelles.

GL

PS : nous vous rappelons qu'en cas d'événement imprévu (coupures, baisses importantes de pression,...), vous pouvez obtenir rapidement des informations en contactant Véolia au numéro : 0810 463 463.

Le point sur les travaux

En 2012, la **phase III** commencera dès le **16 janvier** (pendant 10 semaines) par le remplacement de la conduite d'eau potable à partir du **10 février**, l'enfouissement des réseaux secs (EDF, éclairage public, téléphone) suivra, pour la place de la Mairie et la rue de Reims.

Début mars, les travaux de voirie commenceront par les désordres observés sur les zones finies. Il reste de la phase II les 2 carrefours de la rue de Jouy et la rue de Bezannes (qui sera réalisée en dernier). La voirie place de la Mairie et rue de Reims commencera alors.

Un plan de circulation sera mis en place : merci de le respecter !

JPG



Le réservoir, la station d'épuration



Réhabilitation du réservoir d'eau :

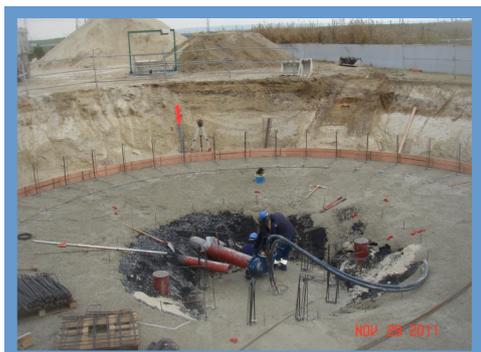
Dans la salle des vannes du bassin, une plaque de marbre indique la date de la création du réservoir d'eau du village (14 juin 1892). Depuis le temps, les racines des arbres commençaient à migrer vers l'intérieur du réservoir.

Le syndicat du Rouillat et Véolia ont entrepris de rénover ce réservoir en renouvelant l'étanchéité du réservoir à l'extérieur et à l'intérieur.

Pour information, les travaux ont repris en janvier après deux semaines d'interruption. La réalisation en a été soignée, et nous allons avoir dorénavant un réservoir tout neuf, et mis en sécurité contre les intrusions.



Rénovation de la station d'épuration : construction d'un nouveau clarificateur.



Les événements dans la commune : arrêt sur images

Le repas des anciens, organisé par la Comité des fêtes le 6 novembre.



11 novembre, cérémonie au monument aux morts



Les événements dans la commune : arrêt sur images

Noël des enfants organisé par le Comité des fêtes



L'après-midi s'est très bien déroulée avec ce spectacle original animé par deux membres du cirque DUSCHTIOL, auquel 78 enfants ont assisté après avoir répondu à l'invitation du Comité des fêtes.

Malgré un début de spectacle un peu tendu, mimes et gags ont ravi petits et grands durant environ une heure.

Puis l'arrivée toujours très appréciée du Père Noël, lequel a eu fort à faire au milieu des bambins avec sa hotte pleine de bonbons.

Enfin, comme chaque année à l'issue du spectacle, la remise de friandises et viennoiseries a été fort appréciée des petits et grands, car cette année le Comité n'avait pas regardé à la quantité.

Les parents ont ensuite aimablement participé au rangement de la salle.

Le Comité des fêtes

Espace de Noël, place de la mairie



Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

1 - Délibération n° 965 / Virements de crédits – Décision Modificative N° 2 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011.

Section Investissement :

Du compte 020 Dépenses Imprévues vers le compte 1641 Emprunts en Euros 2 000,00 €

Section Fonctionnement :

Du compte 022 Dépenses Imprévues vers le compte 66111 Intérêts des Emprunts 3 000,00 €

2 - Délibération n° 966/Rapport annuel 2010 Service Public de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 95-127 du 08 Février 1995 sur les Marchés Publics et les délégations du Service Public,

Vu le décret N° 95-635 du 06 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération en date du 06 Octobre 2011 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement.

3 - Délibération n° 967 / Formation des agents territoriaux / Cotisation CNFPT :

Le Conseil Municipal à l'unanimité exprime le vœu que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Diminuer le taux de cotisation des Collectivités Locales, aujourd'hui fixé à 1 % de la masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation de leurs agents.

4 - Proposition tarifaire ORANGE pour regroupage des lignes et changement du standard :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'Orange « Optimale pro multi-lignes » qui permettrait un regroupage des lignes utilisées par la Mairie en diminuant le coût total des abonnements de lignes, de fax et d'internet, ainsi qu'une proposition pour le changement du standard de la Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'évolution du contrat des divers abonnements mais demande que des précisions soient fournies par Orange sur le matériel proposé pour le standard, celui proposé semblant ne pas correspondre à la taille de notre collectivité d'où son coût relativement élevé (2 140,24 € TTC)

Questions Diverses :

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'Antonin Suisse, titulaire du BEPA option « travaux paysagers » qui sollicite un emploi au sein de notre commune dans le cadre d'un contrat aidé.

Après avoir longuement discuté de l'intérêt de cette candidature, le Conseil n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande compte tenu de l'effectif du service technique de la commune. En effet, nous avons actuellement 3 postes temps plein et l'activité, surtout en période hivernale, ne justifie pas l'embauche d'une 4^{ème} personne.

- Les travaux de la rue de Villedommange sont terminés et la voirie est maintenant ouverte à la circulation. Cependant les finitions ne sont pas satisfaisantes et la commune ne réceptionnera cette voirie que lorsque le rendu esthétique sera parfait.

Le Conseil Municipal et la CLEF travaillent actuellement sur l'aménagement de la place du village en collaboration avec M. Pierre VINCENT du Comité Départemental du Tourisme.

Lorsque le plan d'aménagement sera réalisé, nous organiserons une réunion publique afin de présenter le projet aux habitants.

Conseil municipal, suite

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

1 - Délibération n° 968 /Effacement du réseau Rue de Reims – 3^{ème} tranche.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau électrique dans la Rue de Reims de notre Commune, établi par le S.I.E.M. ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique Rue de Reims – 3^{ème} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du S.I.E.M.

2 - Délibération n° 969/Instauration de la Taxe d'Aménagement.

Madame le Maire explique que la part communale de la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit au taux de 1 % dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols.

Considérant que le Conseil Municipal estime nécessaire d'instaurer cette taxe à un taux supérieur en vue de permettre le financement d'opérations d'équipements publics et l'aménagement durable du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

-d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2,25 % sur l'ensemble du territoire.

La décision d'instauration s'applique pendant une durée minimale de 3 ans. Le taux de la taxe est révisable chaque année.

- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

3 – Délibération n° 970/Subvention Association des Paralysés de France.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'Association des Paralysés de France au titre de l'année 2012. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 35 € à cette Association au titre de l'année 2012.

Les crédits nécessaires au paiement de cette subvention seront inscrits au compte 6574 du budget 2012.

Questions Diverses :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le changement du standard de la Mairie et du poste du Maire pour la somme de 1 713,83 € H.T. Le contrat sera également revu et toutes les lignes de la Mairie seront intégrées dans le nouvel abonnement (internet, fax...) ce qui permettra une forte diminution du tarif des abonnements en cours.

- Passage à la télétransmission des actes administratifs : une étude est en cours avec les services de la Préfecture et notre prestataire informatique. La commune envisagera prochainement son utilisation dès que tous les documents y compris les budgets pourront passer en télétransmission.

- Date des vœux du Maire fixée au 09/01/2012

- La commission prépare les animations de Noël. Inauguration fixée le 16/12/2011

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

1 - Délibération n° 971 /Reprise des V.R.D./Incorporation dans le domaine Public communal de la zone artisanale lieudit « Les Vianneries ».

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 964 du 12/09/2011.

Il s'agit de la même délibération. Il convient juste de changer la surface qui est de 2476 m² et non pas 4952 m² comme stipulé dans la délibération du 12/09/2011. Un mauvais chiffre nous a été transmis par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les voiries de cette zone sont donc reprises par la commune pour une surface de 2 476 m². La délibération corrigée sera transmise au notaire chargé de l'acte.

Conseil municipal, suite

SUITE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

2 - Délibération n° 972/Programme de construction d'un bâtiment communal/Demande de Subvention au Conseil Général de la Marne.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment communal, le Conseil Municipal a, par délibération n° 949 du 28 Mars 2011, retenu le cabinet Daniel PHILIZOT, Architecte à Port à Binson.

Le plan de financement prévu est le suivant :

- Coût estimatif des travaux H.T.	477 420,00 €
- T.V.A.	93 574,32 €
- Subvention escomptée du C.G (25,20 % de 80% du coût H.T)	96 247,87 €
- Subvention demandée au titre de la réserve parlementaire	
- Emprunt	200 000,00 €

Autofinancement pour le solde.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter les modalités de financement ci-dessus et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général,
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

3 – Délibération n° 973/Libéralisation des droits de plantation dans l'Union Européenne.

A la demande du SGV, de nos députés et sénateurs et de l'ANEV, le Conseil Municipal a décidé de soutenir la profession viticole contre la libéralisation des droits de plantation dans l'Union Européenne. Il est, entre autres, demandé à la commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production.

Une délibération sera prise dans ce sens et envoyée au Président de la République et au Chef du Gouvernement.

4 – Délibération n° 974/Décision modificative/Vote de crédits supplémentaires et virements de crédits ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

Section Investissement :

- Du compte 020 Dépenses Imprévues vers le compte 4581 Dépenses à subdiviser par mandat : 1300,00 €

Section Fonctionnement :

- Du compte 6574 Subventions de fonctionnement vers le compte 73916 Reversement sur FNGIR : 1000,00 €

Le Conseil Municipal décide également de l'ouverture des crédits suivants :

Section Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> : Au compte 739118 Reversement TASCOM	5 114,00 €
<u>Recettes</u> : Au compte 7311 Contributions directes	5 114,00 €

5 – Délibération n° 975 Numérotage des habitations Rue de Reims, Rue des Tuilots et Rue d'Entre deux Villes :

Vu la construction de nouvelles habitations dans la Rue de Reims,

Vu les différentes divisions parcellaires nécessitant l'attribution d'un numéro de voirie,

Vu les propositions suivantes de la Commission Voirie et Bâtiment :

- * attribution du numéro 23 bis à l'habitation de M. et Mme PETELOT et du 23 ter à l'habitation de M. et Mme SKOWRON dans la Rue de Reims à la suite de la division parcellaire des terrains de la succession DONDELINGER
- * attribution du numéro 27 à l'habitation de M. et Mme JANCENELLE dans la Rue d'Entre deux Villes suite à la division parcellaire du terrain de Mme GILLET,
- * attribution du numéro 6 Bis au terrain de M. VEISSE Tony suite à la division parcellaire de la GAEC Veisse dans la Rue des Tuilots,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces propositions qui seront effectives à compter du 1^{er} Janvier 2012 et charge le Maire de procéder à l'achat des nouvelles plaques de numéros.

Conseil municipal, suite

SUITE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Questions Diverses :

- **Regroupement scolaire** : Madame le Maire fait un point sur le dossier scolaire des regroupements des 6 villages suite à la réunion qui s'est tenue à la C.C.C.V. le 29 Novembre dernier. Le lieu d'implantation reste toujours à définir car les communes de Chamery, Serriers, Ecueil, Sacy et Villedommange souhaitent une construction à Ecueil où la commune pourrait acheter un terrain avec participation des autres communes (terrain qui fait partie d'une succession familiale !) Par contre, notre commune dispose d'un terrain mis gracieusement à la disposition de la C.C.C.V. pour la construction du regroupement. Mais l'argument majeur de notre volonté de construire à Les Mesneux est le nombre d'enfants scolarisés qui chaque année se situe entre 50 et 60 et une délocalisation est impensable car il serait ridicule de véhiculer des enfants qui peuvent se rendre à pied à l'école. De plus le terrain envisagé sur Ecueil est situé complètement à l'extérieur du village, ce qui ne permet pas aux enfants de s'y rendre sans transport.

Il n'est pas question de supprimer l'école dans notre commune qui est le village bourg avec 880 habitants.

- Permanence dernières inscriptions listes électorales le samedi 31/12/11 de 11 h à 12 h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 23 JANVIER 2012 A 20 Heures 30.

Connaissez-vous le territoire de votre village ?

Les Vianneries

L'oiseau sur son arbre semble garder la vigne en surveillant le train, tout en gardant un œil sur la ville.

Ou bien c'est le train qui empêche la ville d'envahir la vigne, et l'oiseau respire.

A moins que ce ne soit la vigne qui protège l'arbre de la ville ; et l'oiseau peut siffler trois fois...



Lutte contre les cambriolages, les conseils de la gendarmerie

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages :

1 - Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile

- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- installez un panneau sur votre portail "maison équipée d'une alarme",
- ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures, etc.),
- fermez à clé votre portail et votre garage,
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- si vous avez des objets de valeur, photographiez-les et mettez-les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue),

Un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations "tranquillité vacances" ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

2 - La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage

- ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- **alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous venez de mettre en fuite les auteurs** (une patrouille de gendarmerie est peut-être dans la commune).

3 - Les réflexes

en cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété, etc.), communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17 :

- le nombre et le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents, etc.),
- le type de véhicule utilisé (marque, couleur, autocollant, etc.),
- les propos tenus,
- la direction de fuite.

Tous ces conseils, inspirés du bon sens, ont démontré leur efficacité ces dernières semaines. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement Roger Glab et tous les bénévoles qui ont œuvré ensemble pour faire scintiller notre village durant la période de Noël, la technicienne des paquets cadeaux et des cornets de marrons, les garnisseuses des sapins, les spécialistes du vin chaud – marrons et chocolat chaud ainsi que les marchandes de gaufres, sans oublier les fournisseurs de courant électrique. La féerie de Noël c'est aussi cette chaleur humaine partagée tous les soirs de la semaine par une quarantaine de personnes environ autour des chalets illuminés dans les senteurs et les chants de Noël en finissant bien sûr, avec les enfants dans la calèche du père Noël pour un petit tour dans Les Mesneux.

BT

Les sapeurs-pompiers

Le corps des sapeurs-pompiers de Les Mesneux remercie la population de l'accueil qui leur a été réservé lors de la distribution de leur calendrier.

Nos interventions cette année ont été faites en majeure partie sur des essaims de guêpes et d'abeilles ainsi que d'aides à personnes fragilisées.

Nous réitérons notre demande de volontaires pour pérenniser notre association et continuer de pouvoir offrir nos services à tous.

Pour tous renseignements prendre contact auprès du chef de corps Bertrand Jacquet, 8 place de la Mairie.

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

Adresse du site :

<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :

www.sycomore51.fr

www.cc-champagne-vesle.fr

Sycomore : sacs de tri et planning

Les sacs de tri et le planning du ramassage des ordures seront distribués à la mairie les :

- Jeudi 19 janvier de 16h30 à 19 h.
- Vendredi 20 janvier de 16h30 à 19 h.
- Samedi 21 janvier de 10 h à 12 h.

Bennes à verre

Quand les bennes à verre sont pleines, ne déposez pas vos verres.

**EVITEZ DE TRANSFORMER CE LIEU EN
DECHARGE SAUVAGE.**



Les gaufres de Noël

Pendant les animations de Noël, les gaufres ont été appréciées.

Voici la recette qui a été utilisée :

- 1 kg de farine
- 8 œufs (séparer les blancs des jaunes)
- 1 litre de lait
- ½ litre d'eau mélangé avec la levure de boulanger
- Bien mélanger – incorporer
- 1 morceau de beurre fondu
- 1 pincée de sel

Annonce

**Recherchons personne sérieuse pour garde d'enfants (8 et 12 ans)
chaque mercredi à compter de septembre 2012.**

Merci de nous contacter au 06 83 83 02 81.

Evénements

Dimanche 22 janvier 2012 : messe de la Saint Vincent à 10h30 suivie d'un vin d'honneur.

Le Comité des Fêtes de Les Mesneux vous présente ses vœux pour la nouvelle année et a le plaisir de vous inviter à son **assemblée générale ordinaire** ouverte au public.

Initialement prévue le 13 janvier sur le calendrier du Comité des Fêtes, elle aura lieu **le 30 JANVIER 2012 à 19 h à la salle polyvalente.**

Soyez les bienvenus.

Plusieurs membres du bureau du Comité des Fêtes qui ont œuvré pendant plusieurs années, souhaitent arrêter leur activité au sein du Comité cette année.

Aucune connaissance particulière n'est nécessaire en dehors de vos idées et de votre énergie à la tenue des postes à pourvoir.

Vous êtes en activité, jeune retraité ou adolescent à la recherche d'une occupation, rejoignez le groupe de bénévoles du Comité des Fêtes, vous y serez les bienvenus.

Etat civil

Décès : Daniel MONCLIN le 21 octobre 2011,
Pierre BOURDILLAT le 6 décembre 2011,
Ambroise MARTIN le 27 décembre 2011.